

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL 19 décembre 2017 – 20h30

Etaient présents : Marie-Noelle ABADIE, Céline ALIX, Marie ARMBRUST, Jacky BLONDEL, Didier BROQUET, Jean-christophe CHARBIT, Jean-pierre CHAUVIN, Michel CONTET, Jacqueline DUBOST, Brigitte MARY, Laurent PHILIPPE, Murielle TAVARES, Martine CHAINE, Serge FILLION

Absents : Geneviève CREPIEUX .

Secrétaire de séance : Laurent PHILIPPE

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Il procède à l'appel.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération.
Accord à l'unanimité.

1- Délibération 2017-83 : DEMANDE D'ATTRIBUTION D UN FONDS DE CONCOURS POUR PROJET DE COMMERCES A HAUTEUR DE 95000 € AUPRES DE GPS&O

Monsieur le Maire nous présente le dispositif fonds de concours mis en place par la communauté urbaine à destination de projets communaux.
L'enveloppe attribuée à Aulnay est de 140000€ pour la période 2017-2020.

Monsieur le Maire présente le projet de création de 3 commerces [boulangerie avec salon de thé/charcuterie-épicerie/ halle semi-ouverte pour accueillir les producteurs maraichers locaux (démarche de circuits courts)].

Il explique que le flux de circulation de la départementale rend ce futur service à la population d'Aulnay viable et perenne, et que cela représente aussi l'opportunité de créer une nouvelle centralité entre les quartiers coté Bazemont et le reste du village.

Ces nouveaux bâtiments permettront également de symboliser plus précisément l'entrée d'agglomération de sorte à casser la vitesse excessive généralement constatée.

Monsieur BROQUET interroge sur le devenir des subventions si le montant des travaux est au dessus des 570000€ initialement budgété. Il sera impossible de redemander un ajustement des subventions ultérieurement au montage primitif. Les dépassements seront donc à la charge de la mairie.

Monsieur le Maire précise que la dotation « fonds concours » maximale a été demandée 140000€ et qu'il est confiant sur l'élaboration financière du projet.
L'annexe financière du projet est absente au jour du conseil.

Le montant cumulé du fonds de concours et des autres subventions ne peut excéder 80% du projet financier global.

Il indique que les demandes de subventions de ce projet « commerce » se feront dans le cadre du contrat de ruralité à hauteur maximale de 80% du budget total dont 95000€ de demande de fonds de

concours.

La dépense sera inscrite au budget 2018

Suite à ces explications et après en avoir délibéré, le conseil :
DONNE un avis favorable à cette délibération.

Cette délibération est votée à :

13 votes POUR

1 ABSTENTION

2- Délibération 2017-84 : DEMANDE D ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR
PROJET DE RENOVATION DU CITY STADE A HAUTEUR DE 45000€ AUPRES DE GPS&O

le projet de rénovation est estimé à 95000€.

Le montant restant à charge de la commune (20%) est de 19000€

31000€ de subventions vont être demandées dans le cadre de la DETR (dotation des équipements
des territoires ruraux)

et 45000€ de fonds de concours.

La dépense sera inscrite au budget 2018

Suite à ces explications et après en avoir délibéré, le conseil :
DONNE un avis favorable à cette délibération.

Cette délibération est votée à l'UNANIMITE.

3- Délibération 2017-85 / DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4. INTEGRATION
DES RESULTATS DU SYNDICAT DES PREFOULONS SUITE A SA DISSOLUTION

Monsieur le Maire nous indique que nous devons acter l'intégration des résultats dans le budget
2017 suivant les modalités ci après :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R001				14342.98
D2031		14342.98		

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R002				68185.46
D022		68185.46		

Cette délibération est votée à l'UNANIMITE.

4- Délibération 2017-86: TRANSFERT DES IMMOBILISATIONS LIEES A LA GESTION DES
DECHETS DU SIEED A LA CU GPS&O

BASE2016	BACS	COLONNES	EMPRUNTS	TOTAL
AULNAY SUR MAULDRE	13253.97€	23365.06€	35406.32€	72028.35€

Le conseil municipal :

ACCEPTE le transfert des immobilisations à la communauté urbaine GPS&O,

DIT que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par la communauté urbaine depuis 2016 et que l'indemnité de sortie est due par GPS&O.

Cette délibération est votée à l'UNANIMITE.

5- Monsieur le Maire indique suite à la demande de monsieur PHILIPPE les résultats financiers des dernières manifestations communales.


14 juillet

dépenses	recettes
6 872,00 €	2 700,00 €
Dont 2400€ d'artifices pyrotechniques	

Marche de Noël

dépenses	recettes
2 747,00 €	2 388,00 €

Séance levée à 21h40.


Laurent PHILIPPE